



Association "Les Florimontains"
44-120, Chemin de Martignon
73200 PLANCHERINE
contacts@lesflorimontains.fr
04.79.38.23.65 - 07.85.34.31.58

ATTESTATION D'AISANCE AQUATIQUE

Attestation de réussite au test d'aisance aquatique préalable à la pratique d'activités nautiques en Accueils Collectifs de Mineurs (ACM).

Conformément à l'arrêté du 25 avril 2012 fixant les modalités d'encadrement et les conditions d'organisation et de pratiques de certaines activités physiques en ACM.

Ce certificat atteste que le mineur est capable de :

- Effectuer un saut dans l'eau
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes
- Réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes
- Nager sur le ventre sur une distance de vingt mètres
- Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant

Je soussigné(e) (Nom, Prénom) :

Titulaire du diplôme (Nom, Discipline) :

N° : Date de délivrance :/...../.....

Atteste que Mme, M. (Nom, Prénom).....

Né(e) le :/...../.....

Résidant à :

A RÉUSSI LE TEST

- Avec brassière
- Sans brassière

Fait à :, le (date du test) :/...../.....

Signature :

Qui peut attester du test d'aisance aquatique ?

- une personne titulaire d'un diplôme d'État professionnel dans les discipline suivantes : canoë kayak et discipline associées, nage en eau vive, voile, canyonisme, surf de mer, natation ;
- une personne titulaire du Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique (BNSSA).